

L'AFFAIRE ALLEG

Nous avons reçu de Mme Gilberte Alleg la lettre ci-dessous :

« Mon mari vient d'être convoqué par le magistrat chargé d'instruire la plainte qu'il a déposée en Juillet 1957 contre ses tortionnaires. De nouveau on lui demande s'il est disposé à se soumettre à une biopsie.

« Or — on s'en souvient — à cette question qui lui avait été posée en Novembre 1959, mon mari a déjà répondu par l'affirmative, tout en faisant des réserves sur la valeur de cette méthode d'investigation et en demandant que cet examen soit pratiqué en présence d'un expert de son choix : à cet effet il a d'ailleurs communiqué au juge d'instruction le nom d'un Professeur de la Faculté de Médecine de Paris.

« Pourquoi donc faire traîner indéfiniment ce dossier ?

« Mon mari a été arrêté en juin 1957. Nous sommes en Mai 1960 — et il se trouve « en prévention » depuis bientôt trois ans, à la Prison Civile d'Alger.

« Serait-il possible que, depuis trois ans, la seule collusion dans cette affaire qui a connu un retentissement mondial soit l'attribution de la Légion d'honneur au Lieutenant Charbonnier ?

« Vainement mon mari a demandé, par l'intermédiaire de son avocat, M^e Matarasso, à être entendu par le magistrat de Rennes et à être confronté avec les tortionnaires de Maurice Audin, qui pour la plupart sont aussi les siens.

« Il serait temps que — comme le demandaient dans une adresse solennelle, en Avril 1958, M. Malraux, Jean-Paul Sartre, François Mauriac et Roger Martin du Gard — « *La lumière soit faite dans des conditions d'impartialité et de publicité absolues sur les faits rapportés par Henri Alleg* ».

Gilberte ALLEG. SALEM.